Département du Nord

Commune de Caestre

Tél: 03.28.40.15.74 Fax: 03.28.42.14.72

Arrêté nº 063/2025

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu la pétition du 21 mai 2025, par laquelle l'entreprise EXTEMBEL, domiciliée à MARCQ-EN-BAROEUL, 31 boulevard Clémenceau, demande l'autorisation de mettre en place une benne devant l'habitation de Monsieur et Madame DEKERVEL, 418 rue des Oiseaux, du 16 au 24 juin 2025,

Vu la Loi du 21 mai 1966, le règlement général du 16 mars 1872,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTONS:

<u>Article 1er</u>: Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux compris dans le paragraphe unique ci-dessus visé et aux conditions spéciales suivantes :

* avis favorable sous la condition de pose d'une signalisation temporaire, de chaque côté de la benne,

<u>Article 2</u>: Ampliation du présent arrêté sera adressée aux pétitionnaires.

Fait à CAESTRE, le 3 juin 2025

Jean-Luc SCHRICKE Maire de CAESTRE